

Nouvelle-France ou Canada

Gustave Lanctot

Volume 14, Number 2, septembre 1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302043ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302043ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Lanctot, G. (1960). Nouvelle-France ou Canada. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14(2), 171–172. <https://doi.org/10.7202/302043ar>

NOUVELLE-FRANCE OU CANADA

Depuis quelque temps, des amateurs d'histoire et même quelques critiques ont affirmé, quelques-uns à mon adresse, que les termes de Nouvelle-France et de Canada n'étaient pas interchangeable. Il importe, dès lors, de recourir à l'usage et aux documents de l'époque française.

Chronologiquement, le premier nom donné au territoire canadien est celui de Nouvelle-France que lui impose Verrazano en 1524. Survient Cartier qui explore la vallée laurentienne qu'il dénomme « terre et province de Canada » (*The Voyages of Jacques Cartier* (ed. Biggar, Ottawa, 1924), 119). Immédiatement, l'usage s'introduit, dès 1545, de considérer ces deux noms comme interchangeables. A la fin du récit du deuxième voyage du découvreur, on trouve l'inscription: « Pays et royaumes de Hochelaga et Canada aultrement dicte La Nouvelle-France » (*Id.*, 241). De même, Champlain écrira: « la nouvelle-France (dicte Canada) » (*Les Voyages du Sieur de Champlain* (Paris, 1613, éd. Laverdière) p. III).

En 1627, dans l'Acte d'établissement de la Compagnie des Cent-Associés, Louis XIII emploiera les termes « Nouvelle-France, dite Canada », (*Édits et Ordonnances*, I: 2 et 7). En 1663, quand il établit le Séminaire de Québec, le roi se servira des désignations de « Canada dit Nouvelle-France », de « Nouvelle-France dite Canada » et de « Nouvelle-France ou Canada » (*Édits et Ord.* I: 34, 35 et 37). En 1676, Louis XIV appellera Frontenac « notre lieutenant général en Canada ou Nouvelle-France » (*Id.*: 89). La synonymie est telle que dans la commission de 1726, Beauharnois est dénommé « gouverneur et notre lieutenant-général au dit pays de la Nouvelle-France » mais, lors de son rappel en 1746, il est dit « gouverneur et notre lieutenant général en Canada » (*Id.*: 68 et 71).

La conclusion ne souffre pas de doute. Tout au long du régime français, la pratique se maintient de considérer les ex-

pressions Nouvelle-France et Canada comme interchangeables, ainsi que l'indique toute une série de documents officiels. Mais il faut aussi reconnaître que cette pratique constitue une licence et un abus de langage. Car, malgré la synonymie qu'on leur prête couramment, ces deux termes représentent chacun une signification particulière et distincte. Le terme de la Nouvelle-France désigne toutes les terres françaises nord-américaines. Ainsi, pour la charge d'intendance « en la Nouvelle-France », Raudot est nommé en 1702 intendant « en nos pays de Canada, Acadie et Isle de Terre-neuve et autres pays de la France Septentrionale » (*Id.*, III: 60). Le terme de Canada n'embrasse que le territoire laurentien compris dans le pays de la Nouvelle-France. Ainsi, la commission de Bégon, en 1710, écrit: « Canada en Nouvelle-France » (*Id.*, III: 68). Donc, aux points de vue politique, administratif, économique et géographique, les termes Nouvelle-France et Canada représentent des territoires différents, dont M. Marcel Trudel a dressé une excellente étude dans les *Cahiers de l'Académie canadienne-française*.

Cependant, comme le Canada forme la partie essentielle et la plus considérable de la Nouvelle-France, l'usage s'introduit de les considérer comme synonymes. Il débute avec les découvreurs et se maintient sous les divers régimes de l'administration. Les historiens ont suivi cet exemple, comme on peut le constater chez Charlevoix, Garneau, Ferland et Groulx. Ainsi ce dernier, dans son remarquable ouvrage, *Notre Grande Aventure*, inscrit sur sa carte des terres françaises d'Amérique l'appellation: « Canada ou Nouvelle-France ».

Tout en reconnaissant la différence de leurs significations essentielles, la critique de l'emploi interchangeable des mots de Nouvelle-France et de Canada résulte d'une méconnaissance des documents et de l'usage séculaire.

GUSTAVE LANCTOT